



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 15 décembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Christophe AVENA
Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR
Madame Delphine BLAYA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Danielle JUBAN
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Stéphanie VACHEROT
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-François COURGEY
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur Bassir AMIRI
Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Philippe THIRION
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH

Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Monsieur Vincent TESTORI
Monsieur David HAEGY

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD

OBJET : CULTURE

Régie personnalisée de La Vapeur Fonctionnement 2026 – Subvention de la Ville

Par délibération du 19 décembre 2005, le Conseil municipal a décidé la création d'un établissement public local sous la forme d'une régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, pour assurer la gestion de La Vapeur.

Une convention relative à la gestion de l'équipement a été signée le 31 janvier 2006 entre la Ville et la régie. Celle-ci définit les relations conventionnelles, notamment en terme d'objectifs, de moyens financiers et humains entre la Ville et l'Établissement Public.

Afin de pérenniser la dynamique partenariale autour de cet établissement titulaire du label « Scène de musiques actuelles », une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue avec l'État, la Région de Bourgogne-Franche-Comté, la Ville et La Vapeur pour la période 2024-2027.

Cette convention vise à la mise en œuvre du projet artistique et culturel de La Vapeur qui se décline autour des trois volets suivants :

- activité de diffusion visant à soutenir la création et la diffusion en encourageant la diversité artistique et culturelle et les formes émergentes
- accompagnement artistique destiné aux musiciens et musiciennes en matière de création, de répétition, de formation, de pratique amateur et de ressource.
- médiation culturelle et éducation artistique et culturelle via des rendez-vous ouverts à tous ou des projets en lien avec les acteurs du champ social, médico-social, éducatif ou de l'éducation populaire.

Aujourd'hui, la Vapeur continue de mettre en place diverses actions qui répondent aux impératifs de responsabilité sociétale des organisations dans de nombreux domaines (bâtiment, transport, alimentation) et se place comme équipement de référence dans cette matière. Depuis 2024, elle mène notamment des opérations de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuelles

Elle porte une attention particulière à la diversité au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle, en inventant une billetterie solidaire pour les plus modestes.

La convention prévoit enfin que la participation financière des partenaires publics soit réétudiée pour chaque année de la durée de la convention d'objectifs.

Dans ce cadre, il est proposé d'apporter pour l'année 2025 une subvention d'un montant de 800 500 € concourant à financer son fonctionnement.

La subvention de fonctionnement sera mandatée sous forme de trois acomptes selon l'échéancier suivant :

- 250 000 € au cours du mois de janvier 2026,
- 250 000 € au plus tard le 15 avril 2026,
- 300 500 € au cours du mois de septembre 2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** l'attribution d'une subvention d'un montant de 800 500 € à la régie personnalisée de La Vapeur au titre de l'année 2025 et d'approuver les modalités de versement telles que proposées ci-dessus ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 47

ABSTENTION : 0

CONTRE : 5

NE SE PRONONCE PAS : 5

DONT 4 PROCURATION(S)